LUTTE DE CLASSE

La grève à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris...

RÉCIT *Cet article a été réalisé par des adhérents du POI de l'hôpital Beaujon à Clichy (Hauts-de-Seine) et de leurs collègues hospitaliers de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Il retrace comment se sont construites la grève et les manifestations des personnels de l'AP-HP.*

De nos correspondants

L'ÉVÉNEMENT, qui a une valeur bien au-delà des hôpitaux de Paris, est intervenu à la mi-juin : Martin Hirsch, le directeur général de l'AP-HP, a, dans une lettre aux syndicats le 12 juin, indiqué que les documents des 23 avril, 26 mai et 2 juin étaient officiellement retirés *« du champ de la discussion »*. De quoi s'agit-il ? Martin Hirsch avait entrepris la remise en cause des conditions de travail des personnels. Le document est passé, au cours de la grève, de cinquante-neuf pages à onze pages. Ces deux documents ont été retirés pour aboutir à la lettre d'une page (les syndicats se battent encore, n'ayant pas renoncé à en faire retirer un paragraphe).

Mais, c'est un fait, Hirsch a été amené, face à la puissance de la grève, à retirer son projet.

« Retrait », ce mot d'ordre qui fut celui des manifestations ouvrières pour la défense des retraites face aux projets gouvernementaux, des manifestations pour le retrait de la loi Macron, ce mot d'ordre qui concentre le refus de la classe ouvrière des plans destructeurs, ce mot d'ordre, pour la première fois depuis des années à cette échelle, a connu un succès. Répétons-le, Hirsch a été contraint de retirer son projet.

En quoi est-ce important ?

Bien sûr, d'abord pour le personnel de l'Assistance publique qui ne verra pas ainsi modifier ses conditions de travail au 1er janvier 2016, comme cela était prévu. Ce qui prouve qu'il est possible d'inverser le cours des choses. C'est important parce que toutes les forces gouvernementales s'étaient liées pour faire valoir que ce plan devait être appliqué. Claude Evin, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, ancien ministre PS de la Santé, avait récemment déclaré que cette réorganisation du travail est directement reliée à la mise en place de la chirurgie ambulatoire.

"Ce plan était une pièce maîtresse de la loi santé de Marisol Touraine"

Oui, appliqué contre l'Assistance publique et son personnel, ce plan était une pièce maîtresse de la loi santé de Marisol Touraine. Il fallait le plan Hirsch pour pouvoir mettre en place la chirurgie ambulatoire, au cœur de la loi Touraine, visant à chasser les patients de l'hôpital et à les renvoyer chez eux quelques heures après une opération, ainsi qu'à généraliser les dispositifs d'hospitalisation à domicile. Il s'agit par là même de réaliser les économies du pacte de responsabilité. Mais Claude Evin indiquait également : *« Pour qu'un dialogue existe, il faut être deux. Ce ne peut être un dialogue consistant à dire :* "Vous retirez votre projet pour qu'on revienne autour de la table." »

Eh bien si, monsieur Evin, le projet a été retiré. Et cette volonté d'intégrer les organisations syndicales à la mise en œuvre du projet, élément clé de la situation, a échouée. Pourquoi ?

Des leçons doivent être tirées. Cette unité s'est construite sur la base de l'appel commun des syndicats FO, CGT et SUD à la grève interprofessionnelle du 9 avril. Mais se mobilisant sur une perspective vers la réalisation du « tous ensemble », il avait été proposé que se réunisse une assemblée de délégués.

Deux cents délégués syndicaux, CGT, FO et SUD, se sont réunis, commençant à réaliser l'unité entre les militants. Ils se sont ensuite tournés vers la masse de leurs collègues. Et dans les trente-sept hôpitaux de l'Assistance publique, des assemblées se sont tenues.

Dès la veille du 9 avril, sachant qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes, les mêmes syndicats avaient pris rendez-vous pour préparer l'étape suivante. Une seconde assemblée se tenait en pleins congés scolaires au mois d'avril. De nouveau, cent vingt militants étaient présents. Ils décidaient d'en appeler à la mobilisation, d'appeler leurs collègues à la grève le 21 mai. Pendant trois semaines, des assemblées vont se tenir dans les établissements.

"5 000 travailleurs hospitaliers réunis dans les assemblées générales"

Les organisations syndicales rassembleront 5 000 travailleurs hospitaliers réunis dans des assemblées générales à 200, à 300, à 400, etc., préparatoires à la grève du 21 mai. Dans ces assemblées syndicales, le débat fut intense. On y a vu l'acharnement à vouloir défendre les conditions de travail.

On y a vu l'acharnement à définir les revendications, à confectionner les banderoles dont les mots d'ordre étaient votés. La revendication se concentrait sur les RTT. Et de fait, au-delà de l'attaque sur les seules RTT, c'était bien l'individualisation du temps de travail des agents qui était en cause. Dans les assemblées générales s'est soudée patiemment l'unité, se sont constituées les délégations.

Car il est un fait important : le 21 mai, les travailleurs se retrouvaient dans leurs établissements collectivement, partaient ensemble en manifestation pour constituer cette force immense qui s'est rassemblée face à Hirsch. Puis il y a eu la grève du 28 mai et celle du 11 juin. Et quand le 11 juin au soir, l'intersyndicale a affirmé : *« Si le projet n'est pas retiré, la question de la grève totale des hôpitaux de l'AP-HP est à l'ordre du jour »*, c'est à ce moment que, devant le *« front uni des sept organisations syndicales »*, Hirsch a annoncé que ses documents étaient retirés de la discussion.

Une réalité s'est imposée : celle de l'intelligence collective de la classe ouvrière par la démocratie des assemblées générales.

L'intersyndicale avait appelé à une assemblée de délégués pour organiser la grève totale, pour s'appuyer sur la force des militants. Cette assemblée s'est tenue le 16 juin, au lendemain de l'annonce par Hirsch du retrait de son projet, et elle a décidé de s'adresser à tous les travailleurs hospitaliers de France, mais, au-delà, à tous les travailleurs du pays, pour indiquer que la lutte des classes unie peut faire reculer le gouvernement, reculer ceux qui, aux ordres de l'Union européenne, veulent détruire toutes nos conquêtes.

Les militants du Parti ouvrier indépendant, qui ont pris part, avec leurs collègues, à cette bataille, n'ont jamais caché, que pour leur part, ils inscrivaient leur action dans le respect de la démocratie des assemblées, des organisations syndicales, comme des éléments constitutifs préparatoires au mouvement d'ensemble qui devra porter un coup d'arrêt à la politique de ce gouvernement.

...un résultat au compte de toute la classe ouvrière

«On constate la multiplication de grèves partielles. Ce mouvement vient de loin, il pose une question : quelles suites au 9 avril ?»

TABLE RONDE

Ils sont métallos, postier, hospitaliers, enseignants à Chartres et à Dreux en Eure-et-Loir. Ils se sont rencontrés lundi 6 juillet, au lendemain de la victoire du non au référendum en Grèce et à deux mois de la rentrée scolaire. Ils ont décidé de faire part de leur discussion aux lecteurs de La Tribune des travailleurs.

Manifestation des salariés de Philips en 2008

Dans la discussion une question se pose : au lendemain du 9 avril, on constate la multiplication de grèves partielles, déterminées, dans l'unité syndicale. Ce mouvement vient de loin, il pose une question : quelles suites au 9 avril ? Des éléments de réponse ont commencé à être apportées.

Laurent, ancien métallo

"Dans les assemblées générales, tout était acté et voté à main levée pour mandater les élus et contrôler le mandat"

Dès 2006-2008, à Dreux, une tradition s'est ancrée face aux fermetures d'usines : Floquet, Comasec, Ouest Injection, etc. Une unité sans faille a été réalisée entre les unions locales FO et CGT, basée sur des assemblées générales, souvent dans des salles en ville, avec des délégations d'autres entreprises. En 2008, les patrons ont annoncé la fermeture de la dernière usine Philips et aussi de Klarius. Il y a eu grève avec occupation à Klarius, des assemblées générales permanentes, avant et après chaque comité d'entreprise, à Philips. Dans les assemblées générales, tout le monde était assis, dans l'immense salle du réfectoire. Le micro passait de main en main, tout était acté et voté à main levée pour mandater les élus et contrôler le mandat.

Et puis, il y a eu cette assemblée intersyndicale et interprofessionnelle à la salle des fêtes de Vernouillet appelée par les unions locales FO et CGT. Plus de 400 « délégués » sont venus de tous les secteurs, de toutes les entreprises, mais aussi des élus, des jeunes lycéens dont les parents étaient menacés de licenciements. Là encore une tribune d'unité syndicale FO-CGT-CFDT-FSU-UNSA s'est constituée sur une revendication claire : « Annulation des licenciements » et une discussion libre s'est menée, où chacun a pu parler. Une motion a été votée à l'unanimité : manifestation et ville morte le 15 mai 2008. Et le 15 mai 2008, il y avait plus de 3 000 manifestants, et Dreux était paralysée. Les lycéens avaient quitté les cours avec les professeurs, en masse. Il y avait les banderoles unitaires de toutes les entreprises en grève. Cela n'était jamais arrivé, même en 1968.

Une manifestation est montée vers la zone industrielle et redescendue par la RN 12 sur quatre voies, sur près d'un kilomètre, pour se rendre vers la sous-préfecture. Si Klarius a été liquidée, la crise ouverte par ce mouvement a permis d'obliger Philips à rouvrir son site… quelques jours. Mais cela a été suffisant pour que toutes les télés et tous les médias déboulent à Dreux, car cela n'était jamais arrivé que les actionnaires soient obligés de rouvrir une usine.

Dominique, secrétaire d'une union locale de Dreux

Je confirme. Je n'avais jamais vu un tel sentiment de fierté quand les portes se sont rouvertes.

Et en même temps, tout le monde se disait : si, au plan national, nos organisations faisaient ce qu'ont fait nos unions locales, soutenues par nos unions départementales ensuite, n'est-il pas évident que des millions déferleraient et que la vague de licenciements et de fermetures d'usines seraient balayée, et pas seulement ?

Nicole, institutrice à Chartres

"Les parents ont dit : l'école, c'est tout ce qu'il nous reste"

Le 8 décembre 2014, devant le rectorat, à Orléans, il y avait plus de cent instituteurs et parents du groupe scolaire de Beaulieu, à Chartres. Les moyens ZEP (1) ont été maintenus. Sur cette école, le rassemblement avait été préparé de manière très différente de l'habitude. Une directrice est militante à FO et l'autre à la FSU. Ce quartier est un quartier ravagé par le chômage : immeubles, centres sociaux, équipements sportifs et piscine ont été rasés.

Les parents ont dit : *« L'école, c'est tout ce qu'il nous reste. »* La délégation a été préparée par des assemblées unitaires fraternelles FO-FSU de tous les instituteurs de maternelle et primaire. S'y sont associés les parents qui « occupaient » l'école et ont organisé méthodiquement la mobilisation dans le quartier pour inscrire dans les bus. Le grand bus n'a pas suffi, il a fallu ajouter des minibus et des voitures pour aller à Orléans arracher le maintien des moyens ZEP.

L'habituel et timide scénario pétition-protestation a été submergé par la mobilisation permanente des enseignants dans l'unité FO-FSU donnant force au réseau de parents quadrillant le quartier. Aucune autre école n'a amené autant de monde au rectorat car ailleurs, l'initiative avait été préparée de manière « traditionnelle », par « en haut ».

Béatrice, hospitalière à Dreux

"Au centre hospitalier, la bataille se poursuit dans l'unité d'action pour repousser les mesures de l'ARS"

Au centre hospitalier (CH) de Dreux, depuis déjà deux ans, une bataille se mène en permanence dans l'unité d'action FO et CGT, avec nos unions locales, pour repousser pied à pied les mesures de l'agence régionale de santé (ARS). Une première manifestation de 400 agents, à la sous-préfecture, appuyée sur 16 000 signatures dans toutes les entreprises et auprès de la population a permis le maintien des urgences chirurgicales. Puis l'ARS s'est attaquée au service de pneumologie. Il y a eu une deuxième délégation massive, en novembre 2014, avec la présence de médecins et de chefs de service, préparée par deux assemblées de plus de cinquante délégués de service, dans une salle en ville, avec nos unions locales et le soutien de délégués syndicaux du privé et de l'enseignement, des communaux, etc.

Là encore, l'ARS a partiellement reculé. Le 25 mai, une grande partie des hospitaliers a débrayé, s'est rassemblée devant l'hôpital,

LUTTE DE CLASSE

avec un tract aux familles, pour le retrait du plan imposant 4,614 millions d'euros d'économies, plan saccageant l'hôpital. Là encore, ce sont vingt représentants des services qui ont envahi le bureau de la directrice avec les délégués syndicaux.

Celle-ci a annoncé qu'elle annulait toutes les suppressions de postes de soignants programmées. Mais le plan reste en place. C'est une épée de Damoclès entre les mains de l'ARS, qui applique la loi Touraine. Comment obtenir le retrait pur et simple du plan d'économies ? Nous avons rédigé un tract unitaire FO-CGT-UNSA, qui détaille toutes les conséquences, service par service. Cela correspond aux revendications extrêmement précises qui avaient été élaborées par les collègues eux-mêmes dans chaque service pour la délégation et la grève du 25 mai.

Ce tract est discuté dans tous les services avec intérêt. Il se conclut par l'exigence du retrait total du plan et met en discussion la grève dès la rentrée, en septembre. On ne peut pas se laisser enfermer dans la logique des journées d'action, même s'il faut en tenir compte. Ce qui est nouveau, c'est ce surgissement de jeunes délégués, souvent syndiqués mais pas toujours, qui s'est mis en place dès lors que nos syndicats ont organisé sérieusement la bataille avec les personnels.

Jean-François, postier à Dreux

"Comme à l'hôpital, la décision et la date de la grève ont été fixées par les facteurs eux-mêmes"

Avant la nouvelle organisation mise en place à la plate-forme courrier de Chartres en novembre 2014, la grève à 70% des collègues a arraché des créations d'effectifs. En février 2015, les postiers de Dreux ont fait grève quatre jours et ont arraché, en lien avec l'unité d'action des unions locales FO et CGT, le paiement de 1 800 heures supplémentaires. Ça a été un point d'appui pour tout le département et au-delà.

Mais, cette semaine un « petit » événement mérite la plus grande attention sur ce qui se passe en profondeur. FO et CGT ont convoqué une réunion des facteurs de trois bureaux de postes en zone rurale : Brou, Arrou et Cloyes. Douze facteurs sont venus pour représenter leurs collègues. Il y avait quatre facteurs du bureau de Cloyes. Or il n'y a aucun syndiqué ni FO ni CGT à Cloyes. Et cette réunion de douze a décidé une grève d'avertissement le 13 juillet sur des revendications précises.

Nous, délégués FO et CGT, n'avions rien prévu. Cela nous a surpris mais nous avons déposé le préavis. On voit bien le mouvement dont parlait la camarade de l'hôpital de Dreux qui ne concerne pas que les hospitaliers. Les positions syndicales doivent servir à développer ce mouvement qui est nouveau. Comme à l'hôpital, la décision et la date de la grève ont été fixées par les douze facteurs eux-mêmes. Ce qui ne veut pas dire qu'un appel national et clair à la grève interprofessionnelle ne serait pas saisi. Mais on ne peut pas s'y soumettre et attendre le bon vouloir des sommets.

Micheline, hospitalière à Dreux

"Les hospitaliers de Chartres ont refusé ce qui leur est apparu comme une protestation de pure forme et non une action déterminée"

Les tracts d'appel à la grève le 25 juin étaient à peu près les mêmes dans les hôpitaux de Dreux et Chartres : contre la loi Touraine, contre les plans d'économies. A Dreux, c'était un vrai succès : la presse locale a fait une page sur la mobilisation. A Chartres, un communiqué laconique des deux délégués FO et CGT indiquait : « Echec de la grève. Les travailleurs ne veulent pas se battre. »

Il n'y a aucun microclimat à Dreux. Simplement, quand on se contente de diffuser un tract dans le cadre de ce qui est perçu comme une énième journée d'action dans laquelle les fédérations n'ont pas « mis le paquet », on obtient un résultat prévisible : les hospitaliers de Chartres ont refusé ce qui leur est apparu comme une protestation de pure forme et non une action déterminée pour gagner.

Patricia, enseignante en collège à Chartres

Dans mon collège, avant le 9 avril, nous avons préparé la journée par deux assemblées générales communes FO-FSU.

A chaque fois, plus de trente collègues y ont participé, et il y a eu 55 % de grévistes. Le 19 mai, à nouveau, contre la réforme du collège, les collègues ont fait grève massivement. Le 11 juin, tous les collègues ont signé une pétition pour le retrait de la réforme du collège, mais seuls six étaient grévistes. La même question revient : peut-on continuer avec des journées d'action à répétition ? Ils se souviennent de 2010. Ils disent : cela fait trois journées de salaire perdues. Pour quel résultat ?

En conclusion de notre débat, nous soumettons ces éléments à la réflexion

Nous arrivons à la conclusion que seul un mouvement d'ensemble des travailleurs et des organisations, exigeant clairement le retrait de toutes et chacune des mesures de destruction, posant clairement la question du « tous ensemble » et d'une montée en masse à Paris, et non une succession de journées d'action, est à même, non seulement de bloquer cette politique, mais d'ouvrir une issue rendant possible la rupture avec l'Union européenne et la reconquête de la démocratie et des droits sociaux.

A partir de l'expérience de notre département, il nous apparaît que, pour préparer les conditions d'une mobilisation à la hauteur de la situation, il est indispensable que les travailleurs et les syndicats unis prennent les choses en main.

Des obstacles et des blocages existent, pour des raisons politiques. Comment nous organiser nous-mêmes pour que ce mouvement d'ensemble se fraie sa voie, réalise l'unité de haut en bas et de bas en haut ?

Face à la gravité de la situation, il est nécessaire d'élargir et poursuivre cette discussion.

(1) ZEP : zone d'éducation prioritaire.

ÇA VA MIEUX EN LA LISANT

Abonnez-vous

(lire page 12)

A l'Agence France Presse, le P-DG dénonce tous les accords d'entreprise. Avec ses organisations, le personnel répond par la grève

ENJEUX *Derrière ces mesures, il s'agit, pour la direction de l'AFP, d'amener les syndicats, et principalement la CGT et Force ouvrière, à participer à des « négociations » visant à adopter un accord unique.*

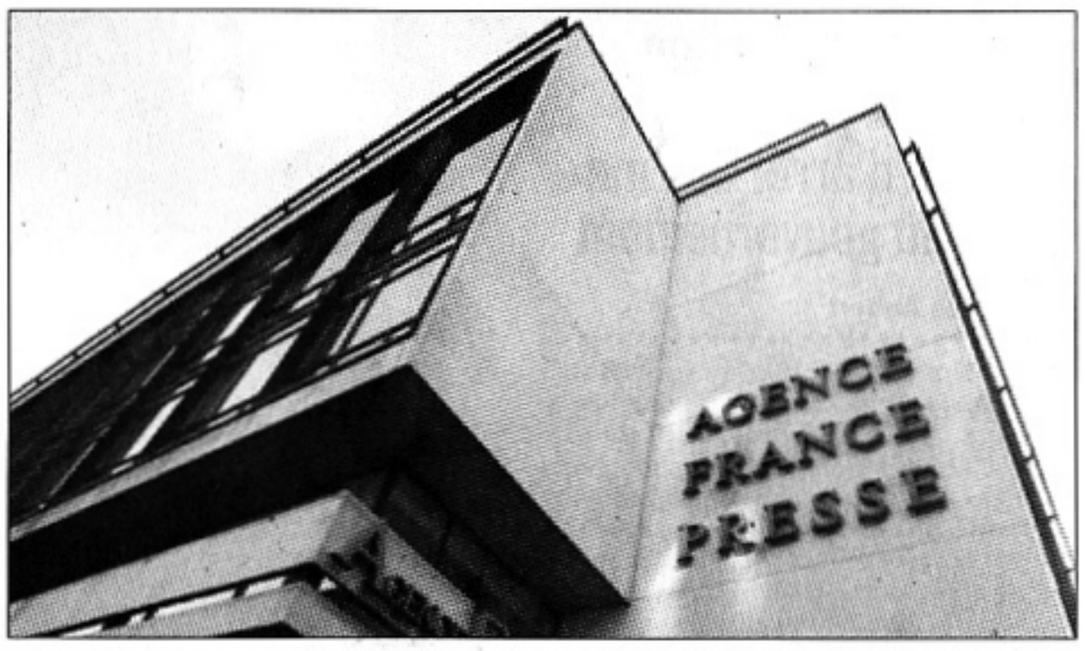

Correspondant

sont en grève, à l'appel des syndicats CGT, FO, SUD et CFE-CGC, pour exiger du P-DG de l'agence qu'il renonce à sa volonté de dénoncer les 117 accords sociaux en vigueur dans l'entreprise.

Une grève massive, combative, comme l'agence de presse n'en avait pas connu depuis très longtemps. Le 9 juillet, l'assemblée générale, rassemblant près de 300 salariés, plus encore que les jours précédents, a reconduit le mouvement, par 241 voix pour et 35 contre, malgré les tentatives de division, orchestrées par la direction.

Cette détermination du personnel est à la hauteur de la violence de l'attaque qu'il subit de la part d'une direction décidée à faire table rase, non seulement du statut de l'agence, mais aussi de tous les acquis du personnel, arrachés depuis soixante-dix ans. Ce véritable coup de force a aussitôt suscité l'indignation et la colère des salariés.

En agissant ainsi, le P-DG de l'AFP espère amener les syndicats, et principalement la CGT et Force ouvrière qui le refusent depuis des mois, à participer à des « négociations » visant à adopter un accord unique pour tout le personnel, se substituant aux textes existants et revoyant à la baisse un grand nombre de garanties en matière de salaire, temps de travail, déroulement de carrières, congés, rémunérations et qualifications.

Associer les syndicats à la mise en œuvre du « grand accord »

Depuis 2013, le P-DG tente en effet d'associer tous les syndicats à la mise en œuvre de ce « grand accord » qui n'a d'autre objectif que de baisser la masse salariale, comme l'exige de lui le gouvernement, qui a fixé à 1 % par an l'augmentation maximale des charges de l'entreprise. Un objectif qui s'inscrit également dans la récente modification du statut de l'AFP votée par le Parlement sur injonction de la Commission européenne et qui impose à l'Etat de ne plus financer que certaines « missions d'intérêt général », les autres relevant uniquement du marché.

Une première tentative d'associer les syndicats à ces « négociations » avait CFE-CGC refusant, dans l'unité, d'entériner un recul social sans précédent. Seuls le SNJ, la CFDT et SUD avaient participé à ce simulacre, avant de claquer la porte. Relancées en novembre, les discussions, toujours avec les mêmes, ont, cette fois, abouti à un « socle d'accord ».

Mais, explique le directeur des ressources humaines, ***« on voyait que même en allant au bout de la négociation, SNJ et CFDT n'étaient pas représentatifs. Les échos qui nous remontaient, c'était l'opposition totale des autres syndicats, qui représentent plus de 50 %. On a ouvert grandement les portes, et la réponse de la CGT et FO, c'était toujours non ! C'est pour cela que la décision a été prise de dénoncer les accords actuels pour ouvrir une période de négociations, pour mettre tous les partenaires devant leur responsabilité. »***

Quand le cynisme le dispute à la brutalité !

Pour la direction de l'AFP, qu'il existe encore des syndicats indépendants qui défendent les intérêts de leurs mandants est tout simplement insupportable.

Leur modèle à eux, c'est clairement le corporatisme, avec des « syndicats » qui partagent leurs objectifs et leurs arguments, comme on a pu le voir dans l'assemblée générale du 9 juillet, où CFDT et SNJ ont mené une offensive véhémente, contre la grève certes, mais surtout pour « ramener » la CGT et FO à la table des négociations.

Les salariés ont massivement et tranquillement rejeté la division, conscients que ce qui se joue aussi dans cette grève, c'est le droit d'avoir des syndicats et des délégués qui peuvent encore défendre librement leurs intérêts et les représenter.

Rentrée scolaire : vers la confrontation

La Tribune des travailleurs donne la parole à des enseignants et à des parents d'élèves qui reviennent sur les combats de ces derniers mois et comment ils préparent ceux de la rentrée.

Chronique

Les derniers événements ont mis en lumière l'urgence de l'action commune pour porter un coup d'arrêt aux mesures du gouvernement

Par Agnès Aubert

Depuis deux ans, avec la loi de « refondation de l'école » de Vincent Peillon, publiée le 8 juillet 2013, les ministres qui se sont succédé (Vincent Peillon, Benoît Hamon, Najat Vallaud-Belkacem) n'ont cessé de multiplier les contre-réformes qui mettent à sac l'institution scolaire républicaine : réforme des rythmes scolaires et ses projets éducatifs territoriaux, réforme du collège, réforme des programmes scolaires en cours, etc.

L'année scolaire s'est terminée sur le coup qui, avec sa ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a fait publier au *Journal officiel*, dans la nuit suivant la puissante grève et les manifestations du 19 mai pour le retrait de la réforme du collège, le décret et l'arrêté la mettant en œuvre. Cette grève, à l'appel des syndicats de la FSU, de FO, de la CGT et SUD représentant 80 % des personnels, a été suivie par plus de 50 % des professeurs de collèges mais aussi par de nombreux professeurs de lycée.

L'offensive de destruction de l'école publique laïque passe par la remise en cause du statut national de fonctionnaire d'Etat des enseignants.

Celui-ci concentre la responsabilité de l'Etat à garantir l'égalité de traitement de tous les enfants devant l'instruction.

Le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants les préserve de toutes les pressions de groupes politiques, religieux, etc., et assure leur indépendance vis-à-vis de ces groupes et de leurs intérêts particuliers.

Les enseignants sont donc, de fait, au seul service de la connaissance scientifique et de sa transmission.

Affaiblir ou retirer le statut de fonctionnaire d'Etat aux enseignants revient aujourd'hui à les soumettre aux intérêts politiques locaux et régionaux.

Ce statut matérialise le cadre national de l'éducation, qui se traduit par l'existence (résultat de la lutte de classe) de programmes nationaux et de diplôme nationaux.

Leur reconnaissance sur tout le territoire national permet l'existence et la reconnaissance des qualifications professionnelles, donc des conventions collectives et du Code du travail.

La réforme du collège et celle des rythmes scolaires, dont les enseignants, avec leurs syndicats, revendiquent le retrait, s'inscrivent dans cette politique.

Elèves, enseignants et parents d'élèves sont touchés de plein fouet par ces mesures. Dans quelles conditions les élèves vont-ils pouvoir suivre leur scolarité et les enseignants assurer leur mission à la rentrée ?

Cette situation pose, dès le 1er septembre, le problème de l'action commune dans l'unité des enseignants avec leurs syndicats, appuyés par les parents d'élèves, pour porter un coup d'arrêt à cette politique.

Décryptage

Deux ans de «réformes», un objectif : réduire l'école en miettes

La loi de refondation de l'école a été publiée le 8 juillet 2013. Retour sur ses principales mesures et les conséquences qui en découlent.

Par Gérard Monnier, syndicaliste

Avec cette loi, c'est l'explosion de l'école républicaine qui est organisée méthodiquement. Rappelons que cette loi a été votée par le PS, les écologistes et le Front de gauche, PCF et PG.

La loi contient pas moins de vingt-trois mesures impliquant les collectivités territoriales et stipule que « ***l'école s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative*** », « communauté » qui rassemble personnels, élèves, parents, responsables d'associations, représentants des collectivités territoriales... et ceux des entreprises.

ALERTE !

La territorialisation de l'école, c'est la réforme des rythmes scolaires

On lit dans l'annexe de la loi : « ***La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial*** *et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri-éducatifs et, par conséquent, à coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif.* »

Pour Vincent Peillon, la réforme des rythmes scolaires permet de faire exploser le « *cadre séculaire de la journée scolaire, consacrée à l'enseignement, donné par un maître, devant une classe* ».

La territorialisation de l'école, c'est aussi :

— **le contrat d'objectifs tripartite** signé par la région ou le département avec les établissements secondaires et le rectorat (article 61) ;

— **des enseignements** « ***complémentaires*** » (langues régionales ou autres) organisés et financés par la région (articles 25, 26 et 40) ;

— **la carte régionale des formations professionnelles initiales arrêtée par la région,** « *conformément (...) aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises* » (articles 27 et 29).

La territorialisation de l'école, c'est, enfin, la réforme du collège

Elle a provoqué grèves et manifestations, à l'appel du SNES-FSU, du SNEP-FSU, de FO, de la CGT, de SUD, pour son retrait, mais la ministre Vallaud-Belkacem veut l'imposer à marche forcée. C'est ainsi qu'elle a publié le décret la mettant en œuvre au *Journal officiel* le 20 mai dernier, quelques heures après la grève et les manifestations massives du 19 mai ! **Si elle est maintenue, elle serait applicable d'un bloc de la 6e à la 3e à la rentrée 2016.**

5 000 collèges ! 5 000 horaires ! 5 000 contenus !

Le volume horaire pourrait être modulé selon les établissements : un élève pourrait avoir une heure de moins de français en 5e, reportée en 3e.

Conséquences :

— Un élève de 5e pourrait avoir trois, quatre ou cinq heures de français selon l'établissement d'affectation.

— Son professeur d'histoire et de géographie devrait, selon le projet d'établissement, délaisser des pans entiers du programme actuel, au profit de projets pluridisciplinaires...

— Et cela est vrai dans toutes les matières.

Chaque établissement aurait son « profil » !

La pulvérisation des programmes nationaux rendrait impossible l'acquisition des diplômes nationaux, qui sont la base des conventions collectives et des statuts nationaux.

Le cadre national est réduit à un « socle commun » de compétences minimal, qui efface même la notion de programmes scolaires annuels (article 34 de la loi Peillon), au profit d'objectifs par cycles triannuels.

La territorialisation de l'école, c'est la programmation de l'ignorance et de l'inégalité !

La réforme du collège et la territorialisation répondent à l'exigence de la Commission européenne, qui dénonçait, dès 1988, « ***la correspondance entre grille de diplômes et grille statutaire accentuant la rigidité du marché du travail*** ».

Le gouvernement Hollande-Valls-Vallaud-Belkacem, au service des patrons et de l'Union européenne, poursuit ainsi son offensive contre le « coût du travail ».

ÉCOLE, COLLÈGE & LYCÉE

Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne : enseignants et parents témoignent

«Naturellement, au collège comme au lycée, nous poursuivons la bataille pour que la réforme du collège soit abrogée»

Un père de famille, à Montreuil : "Nous nous inquiétons beaucoup pour l'avenir de notre fille"

« Ma fille entre en CM1. Elle vient d'achever son année de CE2 où neuf enseignants se sont succédé. A la veille des vacances d'été, avec ses camarades, elle commençait à peine l'apprentissage de la division pendant que les autres jouaient dans la cour. Comme si cela ne suffisait pas à nous angoisser, nous venons d'apprendre qu'il y aura trente élèves dans son CM1 !

Mais parents et enseignants ne l'entendent pas de cette oreille, et une pétition initiée par la FCPE a recueilli des centaines de signatures pour la création d'une classe supplémentaire.

L'inspection viendra compter les enfants à la rentrée, mais il a déjà été annoncé que si ouverture de classe il y avait, cela ne pourrait être qu'un double niveau, car la liste nominale de classes de CE2 publiée prévoit vingt-huit à vingt-neuf élèves. Nous ne pouvons pas accepter que notre fille revive une année difficile.

Ce qui nous inquiète aussi beaucoup pour son avenir, c'est la réforme du collège, car notre fille risque de se retrouver en plein cœur de sa mise en œuvre : combien aura-t-elle d'heure de mathématiques, d'histoire et de géographie, qu'apprendra-t-elle ? Nous craignons le pire ! Comme l'immense majorité des parents, nous exigeons, avec les enseignants, que la réforme soit abrogée : pour préserver nos enfants de l'ignorance, il n'est pas d'autre solution.

Une enseignante syndicaliste : "La direction académique a considéré qu'il n'y avait plus d'horaire réglementaire pour le latin et l'allemand"

« Dans mon collège, quarante élèves se sont inscrits pour faire du latin. **Normalement, il faudrait deux groupes, avec, pour chacun, deux heures de latin. Eh bien, non ! Les élèves n'auront qu'une heure de latin.** La réponse de la direction académique à la protestation des enseignants et de leurs syndicats est que les options reposent sur des « projets », et que les « projets » n'ont pas d'horaire réglementaire ! Le latin n'a donc pas la valeur d'un vrai enseignement, on peut lui affecter une heure, une demi-heure…

Dans un collège de Saint-Ouen, la classe bilangue devait être supprimée, mais voilà, des élèves de 6e s'y sont inscrits. Mais ils n'auront que deux heures d'allemand au lieu de trois. Savez-vous pourquoi ?

La direction académique reprend à son compte l'argument du chef d'établissement qui a considéré que comme avec la réforme du collège, l'enseignement de la deuxième langue vivante commencerait en 5e, elle pouvait se permettre de faire l'économie de la classe bilangue pour l'an prochain en 6e, et donc récupérer trois heures dans la dotation en heures de cours du collège.

La direction académique a également considéré qu'il n'y avait plus d'horaire réglementaire à faire valoir pour l'allemand en classe bilangue car on était encore sur le ter-

Un enseignant : "Nous avons prévu, avec nos syndicats FO et SNES, une assemblée dès le 31 août"

« Dans notre établissement, nous avons prévu, avec nos syndicats FO et SNES, une assemblée dès le 31 août et déposé un préavis de grève. Nous ferons l'état précis de la situation. On nous annonce des classes en sureffectifs. **Des pressions sont faites pour que les élèves changent d'option en fonction des places disponibles. Nous voulons qu'ils puissent suivre celles qu'ils ont choisies.**

« Nous voulons que nos collègues assistants d'éducation (surveillants) ne se retrouvent pas sur le carreau à la rentrée, parce qu'ils sont arrivés au bout des six ans réglementaires de contrat.»

La ministre vient d'annoncer que des heures de concertation seraient inscrites dans l'emploi du temps des enseignants pour la mise en œuvre de

«Qu'est-ce qu'on fait pour gagner ?» «On ne peut plus attendre !»

Une manifestation de 400 enseignants et parents de Villejuif (Val-de-Marne) a réussi à obtenir en une semaine l'annulation de trois fermetures de classe et l'ouverture d'une classe. Quatre classes ont été gagnées, alors que depuis des semaines, malgré de multiples délégations, la direction académique se refusait à prendre en compte les revendications des enseignants et des parents.

Ainsi, vendredi 12 juin, 400 parents et enseignants se sont rassemblés devant la mairie et ont manifesté jusqu'à l'inspection départementale, entraînant les élus de tous bords, alors même que les responsables SNUipp-FSU de la ville avaient refusé de s'associer à l'appel lancé en commun par le SNUDI-FO et les associations de parents des écoles touchées par les fermetures ou les refus d'ouverture.

« Nous sommes déjà allés par deux fois à l'inspection académique et à la préfecture. On nous a reçus, on nous écoute, mais rien ne change. Les fermetures sont maintenues. Qu'est-ce qu'on fait pour gagner ? On ne peut plus attendre ! »

Cette préoccupation était celle de tous, et dans chaque école, les directrices et directeurs, les enseignants de tous syndicats et les parents d'élèves ont diffusé les tracts, fait signé des pétitions, organisé concrètement la manifestation en préparant banderoles et pancartes.

Les blocages « d'en haut » peuvent-ils empêcher la préparation de la grève ?

C'est ce qui a permis de submerger les dispositifs de certains élus ou responsables qui expliquaient que cette manifestation n'avait pas de sens. Cette préoccupation — qu'est-ce qu'on fait pour gagner ? — est celle des enseignants, des parents, dans tout le département, à moins de deux mois de la rentrée scolaire, pour obtenir les classes, l'arrêt de l'application de la réforme des rythmes scolaires, l'abrogation du décret sur la réforme du collège, etc.

Les blocages « d'en haut » peuvent-ils empêcher la possibilité d'organiser, dans chaque école, chaque commune, la préparation de la grève, enseignants, parents, agents territoriaux avec les syndicats, avec l'aide des parents, pour gagner les classes, gagner les revendications ?

N'est-ce pas ce qui s'est passé à l'AP-HP, où les délégués FO, CGT et SUD, qui, dans chaque hôpital, ont organisé la grève pour le retrait du plan Hirsch, ont entraîné tous les syndicats sur cette exigence, et obligé le directeur général de l'AP-HP à reculer ?

Correspondant

Réforme des rythmes scolaires : et en plus, le maire PS décide de la faire payer aux parents !

En juin dernier, Luc Carvounas, maire PS et proche de Manuel Valls, a informé par courrier les parents et les enseignants qu'à partir de la rentrée scolaire, les nouvelles activités périscolaires seront payantes.

Leur prix oscillerait entre 30 euros et 150 euros par an. Cerise sur le gâteau, « l'encadrement des élèves sera diminué…pour des questions d'optimisation de coût et de gestion ». **Le maire veut imposer *« un animateur pour quatorze enfants »* en maternelle, au lieu de dix, et *« un animateur pour dix-huit enfants »* en élémentaire, au lieu de quatorze !** La Ligue de l'enseignement (prestataire de services de la mise en place de la réforme à Alfortville) pourra ainsi licencier des dizaines d'animateurs.

Passage en force

Luc Carvounas avait dû renoncer, comme tous les maires du département, à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 devant le front commun des enseignants et de leurs syndicats, soutenus par les parents d'élèves.

Le gouvernement est cependant passé en force, avec l'aide de dirigeants nationaux de certains syndicats, et Luc Carvounas l'a mise en place en septembre 2014, en promettant aux parents que jamais, au grand jamais, les activités périscolaires ne seraient payantes.

Aujourd'hui, dans toutes les écoles de la ville, les parents s'insurgent contre la décision du maire. Personne n'accepte. Le viol des principes laïques et républicains qui fondent l'école publique se poursuit et s'aggrave. Intolérable. Est-ce un hasard ? Le 4 juillet, le Premier ministre, Manuel Valls, a inauguré une école privée sous contrat à Alfortville…

Correspondant

Informations syndicales

Communiqué intersyndical (29 juin)

"Les textes publiés le 20 mai 2015 ne sont pas acceptables"

Dans un communiqué de presse du 29 juin, les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SN-FO-LC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNCL-FAEN, SIES-FAEN et le SUN-DEP Solidaires, *« rejettent toujours la réforme du collège. Elles considèrent que les textes publiés le 20 mai 2015 ne sont pas acceptables. »* Elles indiquent qu'elles *« s'engagent à construire ensemble un processus d'actions incluant une grève nationale en septembre et une manifestation nationale en octobre. Pour ce faire, elles ont prévu de se revoir dès la rentrée. »*

FNEC FP-FO (Communiqué du 11 juillet)

"FO prépare, avec les autres organisations syndicales, la grève pour septembre"

Reçue le 10 juillet en délégation par la ministre, la FNEC FP-FO *« a confirmé à la ministre que FO, avec les autres organisations syndicales, préparait la grève pour septembre et envisageait de l'élargir à toutes les catégories de personnels tant les situations se recoupent et s'additionnent : rythmes scolaires, apprentissage, réforme territoriale, destruction des SEGPA, annonces sur l'évaluation des enseignants, annonces de*

SNES-FSU (9 juillet)

"Faire échec à la réforme du collège"

Dans l'éditorial de son journal *L'Université syndicaliste*, le SNES indique : *« Ces vacances ne marquent pas la fin de la détermination qui est la nôtre à faire échec à la réforme du collège, à obtenir la revalorisation de nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail et d'emploi. »*

Bon à savoir

Constitution de Pétain

*« Article 5 : L'Etat reconnaît les droits des communautés spirituelles, familiales, professionnelles et territoriales au sein desquelles l'homme prend le sens de sa responsabilité **sociale*** (souligné par nous). »

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

« 13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Constitution de 1958 modifiée (version actuelle)

« 1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée (…). »

Les termes de « formation professionnelle » ou d'« instruction » ne sont plus mentionnés ; seul figure une fois l'« enseignement », dont « la loi détermine les principes fondamentaux ».

Sous la Ve République, l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés n'est plus un devoir constitutionnel de l'Etat.

DÉMOCRATIE COMMUNALE

«La commune n'est pas morte!»

RÉSISTANCE *Ces derniers mois ont été marqués par une accélération de l'offensive de démantèlement de la République : loi instaurant les métropoles, réforme territoriale, diminution des dotations de l'Etat aux collectivités en application du pacte de responsabilité… Autant de mesures visant à liquider la démocratie communale et les droits ouvriers.*

Certains ont voulu en conclure que la commune était définitivement enterrée. C'était sans compter avec les rassemblements et manifestations qui, dans tous les départements, mobilisent les élus par milliers. Cette résistance des élus, le combat de tous les militants attachés à la démocratie et à la République pour défendre et préserver les départements et les communes, combat qui converge avec le mouvement propre des personnels territoriaux pour leurs revendications, se dresse contre cette offensive.

On lira dans cette page le combat mené par des élus de toutes tendances contre la loi NOTRe mais aussi contre la politique d'austérité du gouvernement Hollande/Valls et de tous ceux qui la relaient, à tous les niveaux.

La défense des libertés communales, des départements et des communes, s'inscrit dans le combat pour la défense et de la reconquête de la démocratie, indissociable de son contenu social.

C'est la Commune de Paris de 1871, c'est-à-dire le mouvement d'émancipation de la classe ouvrière, qui a donné tout leur contenu aux acquis démocratiques de la révolution de 1789-1793 et à laquelle Eugène Pottier rend hommage en écrivant, en 1886, *La commune n'est pas morte !*

24 juin 2015 : une première étape vers la mobilisation générale des élus à Paris, pour le retrait du projet de loi NOTRe

Jean Bartholin, conseiller général de la Loire et Gérard Schivardi, maire de Maihlac (Aude), tirent un premier bilan.

Vous avez manifesté à l'Assemblée nationale le 24 juin avec plus de 800 maires. Qu'avez-vous pensé de cette manifestation ?

Jean Bartholin : Le rassemblement du 24 juin à l'Assemblée nationale est un premier pas. Nous aurions sans doute été plus nombreux si l'information avait été relayée dans tous les départements. Notre point d'appui partenaire, c'est l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Il a fallu les convaincre car ils étaient un peu frileux pour venir manifester à Paris.

Nous avions rencontré les cabinets de Valls, de Lebranchu, nous avions rencontré le conseiller de Hollande. Ils ont fait semblant de nous écouter, et cela n'aura donc servi à rien car ils étaient décidés à faire passer leur réforme territoriale coûte que coûte et par tous les moyens. Il y a une grande hypocrisie.

Par exemple, pour le conseiller départemental : on fait semblant de graver dans le marbre qu'il sera chargé des solidarités sociales, mais on continue d'asphyxier financièrement les départements qui n'auront bientôt plus d'autonomie et de moyens d'action. Si les députés étaient un peu courageux, ils retireraient la loi NOTRe et détricoteraient ce qu'ils ont fait en amont avec la loi érigeant les métropoles et celle sur les régions XXL pour soumettre l'action publique au paradigme de la compétition.

12 novembre 2012, délégation au ministère de l'Intérieur

Ainsi les métropoles, *nec plus ultra* de la compétition, vont absorber les conseils départementaux et ébranler l'assiette des solidarités territoriales ; le volet intercommunal de la loi NOTRe va balayer la démocratie locale et achever la dissolution de nos outils et principes républicains. Il s'agit bien d'une véritable contre-réforme institutionnelle !

Gérard Schivardi : Premier point, c'est le nombre de maires qui se sont déplacés. C'est rare de voir autant d'élus de différents départements à une manifestation à l'Assemblée nationale.

Deuxièmement, dans les discussions, ou quand ils élevaient la voix, ils sont pour le retrait de la loi.

Troisièmement, les maires étaient excédés par la présence de députés de droite qui prenaient la parole pour dire qu'ils voteraient contre la loi ; mais les mêmes ont voté la loi Sarkozy de réforme territoriale qui reprenait les lois de Mitterrand, par exemple la loi Chevènement donnant pouvoir au préfet d'intégrer une commune contre sa volonté dans une communauté de communes ou d'agglomération.

J'ai discuté avec des maires de tous bords politiques dans la manifestation. J'espère que le président des maires ruraux va appeler à la mobilisation générale de tous les maires pour qu'ils montent à Paris, où tout se décide.

«Inconciliables», en effet…

Entendu au conseil municipal de Montreuil du 9 juillet 2015

A l'occasion du conseil municipal de Montreuil du 9 juillet, une conseillère municipale du Front de Gauche a présenté, au nom de la majorité municipale (PC-PG-PS-Verts), un vœu de « solidarité avec le peuple grec ». Dans ce vœu, on pouvait lire : *« Elu-e-s de Montreuil, nous soutiendrons toute initiative du Président et du gouvernement qui irait dans le sens de faire entendre la voix de la solidarité et de la démocratie dans l'Union, seules garantes de notre avenir commun, et ainsi continuer à s'engager pleinement pour le maintien de la Grèce dans la zone Euro (…) ; à ouvrir dès à présent les discussions pour la restructuration de la dette grecque (…) et à accompagner le gouvernement grec dans les nécessaires réformes »*. Ce qui est la politique de Hollande en effet.

Christel Keiser, conseillère municipale POI, est alors intervenue pour expliquer les raisons pour lesquelles elle refuserait de prendre part au vote : la véritable solidarité avec le peuple grec passe par l'annulation de la dette et non sa restructuration, ce qui implique dans le même mouvement le retrait des mémorandums, la rupture avec les institutions de l'Union Européenne et la *« lutte contre notre propre gouvernement qui prend la responsabilité d'étrangler le peuple grec en même temps qu'il frappe les travailleurs en France »*, (son intervention dans le débat général, évoquant largement la situation en Grèce et la mettant en rapport avec la situation, notamment budgétaire, de la ville de Montreuil est consultable sur le site www.poimontreuil).

A la recherche d'un consensus impossible, un conseiller municipal divers gauche proposait comme reformulation : restructuration et annulation de la dette. Une tentative étouffée dans l'œuf par Patrice Bessac, maire de Montreuil (PCF), qui clôturait la discussion sur un constat très clair : *« on ne parviendra pas à concilier les positions du POI et celle des composantes de la majorité municipale, le vœu n'est donc pas amendable »*. On ne saurait mieux dire.

Et le vœu fut adopté avec les seules voix de la majorité municipale.

• • • • • • • • • •

Correspondant

Repères

Trois ans de combat pour la défense de la démocratie

12 novembre 2012. Délégation au ministère de l'Intérieur

Des élus dont les communes ont été intégrées de force dans des communautés de communes en application de la loi Sarkozy du 16 décembre 2010 sont reçus au ministère de l'Intérieur. Des élus de Roanne annoncent leur démission collective si le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) imposé par le préfet est maintenu. Le représentant de Valls annonce sa détermination à appliquer la loi Sarkozy. A l'issue de la rencontre, un appel est lancé à une rencontre nationale à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), où 178 élus démissionneront.

6 avril 2013. Rencontre à Saint-Haon-le-Châtel

Les élus démissionnaires de la Plaine et côte roannaise ont été brillamment réélus, la population réitérant leur mandat de défense de la libre coopération communale contre l'intercommunalité forcée. Quatre-vingt-dix élus de toutes tendances politiques, de vingt-quatre départements, se réunissent avec eux, mandatés par six cents élus sur une proposition de loi : *« L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population. »* Ils demandent audience au président de la République.

14 février 2014. Délégation au président de la République

Huit parlementaires de toutes tendances, vingt-cinq maires, Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ont écrit au président de la République pour appuyer la délégation, ainsi que Georges Cristiani, président des maires des Bouches-du-Rhône, confrontés à l'annexion de leurs communes à la métropole de Marseille. Face au refus du président de recevoir la délégation, et alors que se précise le projet de loi Lebranchu de réforme territoriale, la délégation lance un appel à une conférence nationale de défense des communes et des départements, communes et départements dont l'existence même est menacée à travers le projet gouvernemental.

28 juin 2014. La rencontre nationale d'élus analyse le projet de loi du gouvernement.

La dissolution des départements dans les métropoles y est programmée, comme nouvelle vague de regroupements autoritaires des communes de 20 000 habitants, avec l'élection au suffrage universel des conseils communautaires, transferts de compétences du département aux régions, confiscation des plans locaux d'urbanisme (PLU)… C'est l'explosion de la République, au profit de territoires à géométrie et droits variables… Dans le même temps, les communes et les départements sont asphyxiés financièrement par 11 milliards d'euros de baisse des dotations prévues par le pacte de responsabilité. A l'issue de la rencontre, un appel pour le retrait du projet de loi NOTRe et pour une manifestation nationale à Paris est lancé.

29 mai 2015. Jean Bartholin et Gérard Schivardi s'adresse à Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Dans une lettre ouverte, ils écrivent : *« Le moment est venu d'appeler les maires de tout le pays à monter en écharpe à Paris, avec leurs conseils municipaux, pour le retrait de cette loi. Des milliers de maires répondraient à un tel appel, à commencer par les 1 500 collègues qui ont soutenu cette proposition. Nous sommes prêts ! Que l'AMRF lance cet appel, et c'est une certitude, il sera entendu ! »*

C'est appel est appuyé par plusieurs présidents départementaux des maires ruraux. Dans les départements, les assemblées de maires sont massives… Des manifestations se multiplient devant les préfectures. Quatre cents manifestants à Saint-Etienne, où les président de l'AMRF et de l'Association des maires de France (AMF) se prononcent pour aller manifester à Paris… contre la loi NOTRe et les baisses de dotations de l'Etat. Dans les Côtes-d'Armor, un comité départemental « pour le retrait de la loi NOTRe » est constitué. Des cars sont loués en Moselle, dans les Côtes-d'Armor. Dans plusieurs départements les employés territoriaux entrent en grève avec leurs organisations syndicales contre les suppressions de postes.

5 juin 2015. L'AMRF confirme qu'elle appelle à un rassemblement devant l'Assemblée nationale, le 24 juin à 15 heures.

24 juin 2015. Huit cents maires et conseillers municipaux manifestent à l'Assemblée nationale à l'appel de l'AMRF.

Une majorité d'entre eux revendique le retrait pur et simple du projet de loi NOTRe et vont le crier jusque devant les grilles de l'Assemblée. Les députés PCF et PS ne sont pas là pour recevoir la délégation.

Lire le détail du combat des élus et des initiatives prise par Gérard Schivardi et Jean Bartholin sur le site « démocratiecommunes ».

TRIBUNE

«Le parti ne veut pas de discussions!»

HISTOIRE Les Leçons d'Octobre *ne sont pas bien longues, mais ce petit texte a servi de détonateur au premier affrontement brutal entre Trotsky et tous les autres dirigeants du parti bolchevik alors regroupés derrière Staline.* (1)

Par Jean-Jacques Marie

Ce texte était déjà connu puisqu'il avait été publié dans les *Cahiers du bolchevisme* en décembre 1924 puis réédité en 1965 dans le volume *Staline contre Trotsky* (Maspero), mais il avait alors subi des coupures, et la traduction prenait quelques libertés avec l'original russe. La présente édition nous fournit pour la première fois une traduction complète, enrichie de notes qui apportent des précisions historiques très utiles.

Dans ce texte, qui servait de préface au tome III de ses *Œuvres complètes* dans lequel étaient réunis ses écrits de l'époque de la révolution d'Octobre, Trotsky réfléchit aux conditions d'une révolution victorieuse à partir de la double expérience du succès d'octobre 1917 en Russie et de l'échec d'octobre 1923 en Allemagne. Le volume sort de presse à la fin de septembre 1924. La révolution, selon Trotsky, ne peut triompher sans parti.

Lénine et Trotsky, lors du deuxième anniversaire de la révolution, le 7 novembre 1919 sur la place Rouge

Le succès ou l'échec d'une révolution dépend de la direction du parti

L'affirmation est alors très banale, mais il ajoute que son existence *« est une condition indispensable de la révolution mais non suffisante. Il y faut une direction à la hauteur de la situation. »* Pour éclairer son idée, il revient sur la lutte qui se déroula au sommet du parti bolchevik à la veille d'octobre et sur l'échec de la révolution en Allemagne, dû selon lui aux hésitations funestes de la direction du parti communiste allemand.

En cas de situation révolutionnaire, dit Trotsky, le succès ou l'insuccès dépend de la direction du parti. Mais, à l'approche de la crise décisive, *« tout ce qu'il y a dans le parti d'irrésolu, de sceptique, de conciliateur, de capitulard — bref de menchevique — s'élève contre l'insurrection»*. Chaque pas du parti vers la révolution a suscité en son sein des résistances formidables. Et Trotsky rappelle l'attitude de Zinoviev et de Kamenev, qui, dans leur lettre du 17 octobre 1917, ont opposé à l'insurrection la perspective d'un parti bolchevik de simple opposition parlementaire au gouvernement provisoire : *« La révolution aurait été vouée à la ruine si Lénine n'en avait pas appelé au parti contre le comité central » car « devant la passivité du parti, les espoirs des masses font place à la désillusion»*, dont profite l'adversaire.

Un tel revirement s'est produit en Allemagne en septembre 1923 et aurait pu — sans Lénine — se produire à l'automne 1917 en Russie. Trotsky met ainsi en cause le Comité central de 1917 au moment même où la direction se hisse au-dessus du parti comme un organe incontrôlable et intouchable. Il a beau écrire : *« Il serait par trop mesquin de faire de ces désaccords une arme de lutte contre ceux qui se sont alors trompés »* (2), cette précaution verbale ne pèse pas lourd face à sa désacralisation sacrilège du Comité central.

Les Leçons d'Octobre soulèvent une tempête au sommet du parti. Zinoviev et Kamenev sont offensés d'être nommément mis en cause ; Staline est offensé que, à cause de son rôle très discret en 1917, son nom ne soit jamais cité dans l'ouvrage ; il laisse ses deux amis du moment tirer les premiers. La vieille garde se lance à l'assaut de Trotsky en 1924 avec beaucoup plus de détermination qu'elle ne l'a fait vis-à-vis du gouvernement provisoire en octobre 1917. Le 24 octobre, Zinoviev et Kamenev dénoncent l'ouvrage de Trotsky comme *« une déformation consciente de l'histoire du parti»*. La *Pravda* publie une pluie de lettres commanditées par le Kremlin. Puis tous ceux qui savent plus ou moins la manier dégainent la plume : Boukharine, épargné par Trotsky, vu la minceur squelettique de son rôle en octobre 1917, ouvre le feu dans la *Pravda* du 2 novembre 1924 : il dénonce *« l'opération de sape »* de Trotsky et tonne : *« Le parti demande du travail, pas de discussions nouvelles. »*

L'anathème fleurit. Le 17 novembre, Kamenev rédige un projet de résolution pour le comité du parti qui affirme : *« Le parti ne veut pas de discussion, mais il veut indubitablement, et il l'obtiendra, que soit donnée une riposte décidée aux falsificateurs du bolchevisme »* (3). Le ton est donné : pas de discussions… mais une avalanche de ripostes musclées. Dans un rapport adressé aux cadres du parti de Moscou, répété devant deux autres auditoires et publié dans la *Pravda* sous le titre « Léninisme ou trotskysme ? », Kamenev présente Trotsky comme un vieil ennemi du « léninisme » : *« A partir de 1903 (…) Trotsky joua le rôle d'un agent du menchevisme dans la classe ouvrière. »* Lénine l'a stigmatisé. Lénine mort, Trotsky veut *« prendre sa revanche »* et *« empoisonner les esprits des jeunes (…), il démontre qu'il n'est pas un bolchevik». « Qu'il le veuille ou non — et certainement, il ne le veut pas — il est l'espoir de tous ceux qui veulent s'émanciper de la férule du parti communiste »*, donc des forces contre-révolutionnaires. Trotsky est donc objectivement un agent de la bourgeoisie ; il le deviendra subjectivement.

Dans la *Pravda* du 30 novembre 1924, Zinoviev accuse Trotsky de vouloir *« substituer le trotskysme au léninisme »* et de tenter pour cela *« une révolution ou même une liquidation du léninisme »*. C'est donc l'ennemi numéro un. Le secrétaire du parti communiste ukrainien, Kviring, martèle : *« Le parti ne veut pas de discussions ! »* C'est le leitmotiv général. La discussion est un péché mortel.

Staline, lui, s'attache surtout à relier le « trotskysme » d'hier à celui d'aujourd'hui, dont il définit les péchés en des formules simples que tout apparatchik peut apprendre par cœur et répéter : *« Le trotskysme est méfiance envers le parti bolchevik (…), envers les chefs du bolchevisme, une tentative pour les discréditer »* (19 novembre). *« Le trotskysme est une des variétés du menchevisme (…), la révolution permanente (…) est une des variétés du menchevisme (…), la désespérance permanente »* (20 décembre).

Le 30 novembre 1924, Trotsky rédige, sous le titre « Nos divergences », une longue réponse à ses détracteurs, où il tente de calmer le jeu, en précisant d'emblée : *« Si je pensais que mes explications pourraient verser de l'huile sur le feu (…), je ne les publierais pas, aussi pesant soit-il de rester sous le coup de l'accusation de liquider le léninisme. »* Ses adversaires utilisent ce souci affirmé d'apaisement pour se réserver le droit de jeter de l'huile sur le feu et de refuser de publier sa réponse.

Boukharine donne le 13 décembre sa « dimension théorique » à la campagne. Il dénonce la « révolution permanente » comme fondée sur « une sous-estimation » de la paysannerie (formule bientôt rituelle, indéfiniment répétée). Des négociations de Brest-Litovsk à sa proposition de panification économique, Trotsky, affirme Boukharine, n'a cessé de se tromper. Et même, fabule-t-il, il *« s'est trouvé côte à côte avec le renégat Korsch »* (ex-communiste allemand), qui *« en prêchant la croisade* (croisade imaginaire !) *contre la révolution russe, rachète ses péchés de communiste »*. On ne saurait discuter une théorie qui débouche sur une croisade anticommuniste, on ne peut évidemment que la dénoncer, en attendant mieux. Staline profite de l'occasion pour annoncer discrètement son invention « théorique » : la possibilité d'*« édifier le socialisme dans un seul pays »*, même ruiné et arriéré comme l'Union soviétique, avec le succès que l'avenir dira.

(1) Article publié dans *La Nouvelle Quinzaine littéraire* du 1er juillet 2015 et reproduit dans ce journal avec l'accord de l'auteur.
(2) Voir *Staline contre Trotsky*, Maspero, 1965, pp. 35-65.
(3) *Ibid.*, pp. 165-166.

Léon Trotsky
Les Leçons d'Octobre

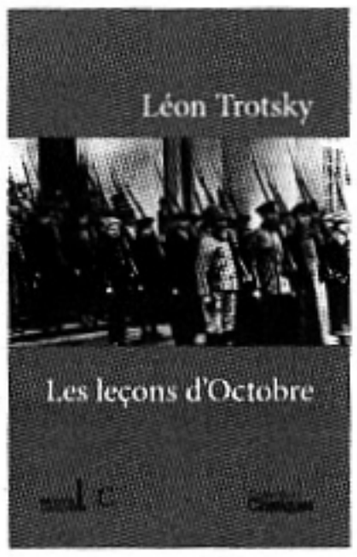

Traduction nouvelle du russe

Les bons caractères, coll. « Classiques », 75 pages, 4 euros

CRISE

D'où vient le krach des Bourses chinoises de Shanghai et de Shenzhen ?

Depuis le 12 juin dernier, les Bourses chinoises de Shanghai et de Shenzhen ont perdu plus de 30 % de leur valeur, ce qui représente presque 3 000 milliards de dollars partis en fumée. Chacune de ces Bourses a perdu plus de 5 % dans la seule journée du 8 juillet.

Par Pierre Cise

Pour échapper au désastre, plus de 1 400 sociétés ont demandé la suspension de leur cotation, soit 51 % des titres cotés, pour une valeur totale de 2 000 milliards de dollars. *« Ce gel (…) dépasse tout ce qu'ont connu les marchés boursiers dans l'histoire »* (1). Et dans le même mouvement, les principales places boursières asiatiques ont subi des baisses importantes, accentuant les craintes qui envahissent les marchés financiers face au ralentissement de l'économie mondiale, et, bien sûr, à la menace d'éclatement de la zone euro.

D'où vient ce véritable krach financier intervenant après un an d'envol des cours (+ 150 %) ? Son origine fondamentale est la dégradation de l'économie chinoise. Certes, les niveaux de croissance sont largement supérieurs à ceux des principales économies du monde, mais avec une chute à 7 % de croissance au début de cette année, on atteint le niveau le plus bas depuis dix ans. Cette dégradation est le résultat de la politique des gouvernements chinois successifs, sous la houlette du capital financier, qui a fait de l'économie chinoise une économie dépendant de l'exportation vers les marchés américain, japonais et pays européens et le Japon, et que compense faiblement une « croissance » de l'économie américaine famélique et pour une large partie artificielle. D'autre part, sous le coup des combats des travailleurs chinois, le « coût du travail » a augmenté à un niveau moins attractif pour les capitalistes. Résultat, l'économie se ralentit depuis quelques années.

« coût du travail » maintenu tant bien que mal à un niveau attractif pour le capital financier.

Avec la crise mondiale du capitalisme, la donne a changé. Les débouchés à l'exportation se tarissent progressivement sous le choc des récessions qui touchent notamment les

ment chinois a tenté de compenser ce recul des exportations par une « demande intérieure » plus dynamique. Par l'augmentation des salaires ? Non, par la spéculation, en commençant par le développement d'une immense spéculation immobilière. Le secteur de la construction, représentant aujourd'hui 15 % du PIB de la Chine, est en « surcapacité » à un niveau tel que nombre d'experts prédisent une situation similaire à celle qui s'est développée à partir de 2007 aux Etats-Unis. D'autant que la mince couche de la population qui a acquis ses biens immobiliers l'a fait avec un endettement très lourd, facilité par la politique ac-

en matière de taux d'intérêt.

Pour tenter d'enrayer cette catastrophe annoncée, le gouvernement a pris des mesures visant à réorienter l'investissement vers les Bourses chinoises, créant une nouvelle bulle, qui est en train d'éclater.

Mais dans une économie aussi dépendante de la situation dans les principaux pays capitalistes du monde, de leurs capitaux, de leurs importations, toutes ces mesures désespérées, tous ces événements manifestent ce que dit le distingué hebdomadaire financier *The Economist* : *« La loi de "l'emmerdement maximum" dit que, tôt ou tard, les décideurs vont devoir faire face à un nouveau ralentissement. Les gouvernements et banques centrales n'auront pas les munitions pour combattre la prochaine récession. »*

(1) Le Monde.fr, 8 juillet 2015.

Un nouveau journal. Pourquoi ? Pour qui ? Avec qui ?

Par Daniel Gluckstein, Jean Markun, Gérard Schivardi

LA TRIBUNE DES TRAVAILLEURS

Pourquoi *La Tribune des travailleurs* ? D'abord pour fournir un journal d'informations qui, comme son titre l'indique, ne prétend pas à la neutralité. Un journal du côté des travailleurs, des villes et des campagnes. Un journal qui fournit des informations ouvrières de manière à permettre aux salariés, aux retraités, aux jeunes, aux chômeurs, aux élus, aux partisans de la démocratie de mieux saisir, de disposer d'outils qui leur permettent de comprendre la situation pour pouvoir agir.

Car *La Tribune des travailleurs*, c'est aussi une tribune libre de la lutte des classes, ouverte à tous les militants engagés dans la lutte de classe, dans le combat ouvrier, pour la défense de l'indépendance des organisations, mais ouverte aussi aux élus, aux militants engagés dans la défense de la démocratie contre le démantèlement de la République et de la laïcité.

Tribune libre de la luttes des classes pour ouvrir un débat le plus large, *La Tribune des travailleurs* est ouverte aux contributions de tous les militants ouvriers, aux organisations ouvrières démocratiques qui souhaitent s'y exprimer. Mais il ne s'agit pas de débattre pour débattre, il s'agit de débattre pour agir, pour aider au combat.

La Tribune des travailleurs, c'est aussi, comme indiqué dans son titre, une tribune pour le parti ouvrier indépendant, pour l'Internationale ouvrière.

La question de la représentation politique des exploités et des opprimés est évidemment à l'ordre du jour à l'heure de l'effondrement de tous les partis traditionnels qui prétendaient parler en leur nom.

Pour ce qui nous concerne, la publication de cette *Tribune des travailleurs* s'inscrit dans la continuité, celle qui nous a vus participer, dès 2008, à la fondation du Parti ouvrier indépendant, et elle s'inscrit dans ce POI des origines.

La Tribune des travailleurs est aussi un outil pour le combat pour la rupture avec l'Union européenne, pour en finir avec la Ve République, pour l'Assemblée constituante et le gouvernement de la classe ouvrière et de la démocratie. Elle s'inscrit au service du combat contre l'exploitation capitaliste et pour le socialisme, la démocratie et la République.

C'est aussi le combat pour l'Internationale ouvrière et, si elle porte en titre : *« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »*, c'est en référence à la devise qui fut celle de la Ire Internationale rassemblant tous les courants du mouvement ouvrier.

Bref, une tribune libre de la luttes des classes au service des opprimés, des exploités.

Toutes les critiques, toutes les contributions seront les bienvenues dans le respect de la tradition de la démocratie ouvrière.

Pierre Lambert et le journal

"La diffusion du journal est l'expression même de l'étape de la construction du parti"

« Le journal est donc le centre de l'élaboration politique, centralisant toutes les activités et initiatives. La nécessité de concentrer tout le parti sur l'activité du journal jouant son rôle d'organisateur collectif implique nécessairement une division du travail où chaque intervention politique, chaque activité particulière est un segment de la centralisation organisée par la concentration de toutes les activités sur le journal.

C'est ainsi que le journal, comme organisateur collectif, est le fondement de toutes les interventions et activités, tant par sa rédaction que par sa diffusion.

Car seul le journal et donc l'élargissement de sa diffusion peuvent donner à chaque militant le sentiment que son travail et ses interventions politiques sont reliés à ceux de tous les militants du parti, qu'il est un anneau de la chaîne de l'intervention de tout le parti aidant les travailleurs et les jeunes à trouver eux-mêmes les voies de la lutte de classe qui en finira avec les institutions antidémocratiques de l'Etat bourgeois.

En ce sens, la diffusion du journal est l'expression même de l'étape de la construction du parti. »

Rapport au 33e Congrès du PCI, juin 1988

Bulletin d'abonnement

Je m'abonne à *La Tribune des travailleurs*

5 numéros «découverte» : 7euros ☐ 3 mois : 20 euros ☐ 6 mois : 38 euros ☐ 1 an : 70 euros ☐

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, av., etc : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je soutiens *La Tribune des travailleurs*

Je verse : ..... euros

Bulletin à renvoyer à : *La Tribune des travailleurs*, BP 80378 28007 Chartres - cedex
Chèque à l'ordre de *La Tribune des travailleurs*